

## Préparation à l'habilitation électrique - Niveau B0-H0(V) Exécutant

*Cette formation est destinée aux personnes non-électriciennes amenées à intervenir dans des environnements électriques (ex. : nettoyage, peinture, maintenance mécanique) sans jamais effectuer de travaux électriques. Elle permet d'obtenir l'habilitation B0 conformément à la norme NF C18-510, qui encadre les opérations sur ou au voisinage des installations électriques. Elle répond à une obligation réglementaire issue du Code du travail – articles R.4544-9 à R.4544-11, imposant à l'employeur de former et d'habiliter tout salarié exposé à un risque électrique. La formation sensibilise aux dangers de l'électricité, aux distances de sécurité et aux mesures de protection individuelle et collective.*

### Déroulement de la formation

**Durée :** 7heures (1 jour)

**Profils des stagiaires :** Personnel non-électricien appelé à intervenir dans un environnement électrique sans action sur les installations

**Pré-requis :**

- Compréhension du français oral et écrit
- Aucune compétence technique en électricité requise

**Nombre de participants :** De 4 minimum à 12 maximum par session

**Modalités pédagogiques :** Formation présentielle

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques dans son environnement de travail
- Appliquer les règles de sécurité lors d'opérations non électriques à proximité d'installations électriques
- Respecter les distances de sécurité vis-à-vis des éléments sous tension
- Reconnaître les équipements électriques et leurs limites d'intervention pour une personne non électricienne
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie
- Comprendre le contenu et la portée de son habilitation B0 et les limites de ses interventions

### Contenu de la formation

- Contexte réglementaire et normatif
  - Code du travail (R.4544-9 à R.4544-11)
  - Norme NF C18-510
  - Responsabilités de l'employeur et du salarié
- Principes de base de l'électricité
  - Notions de tension, courant, puissance
  - Effets du courant électrique sur le corps humain
- Dangers de l'électricité
  - Électrisation, électrocution, arc électrique, incendie
  - Statistiques et retours d'expérience
- Zones d'environnement électrique
  - Définition des zones de voisinage
  - Distances de sécurité à respecter
  - Signalisation et balisage

# SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



- Règles de sécurité pour les non-électriciens
  - Analyse des risques avant intervention
  - Comportements à adopter
  - Consignes spécifiques à l'entreprise
- Conduite à tenir en cas d'accident
  - Coupure d'urgence
  - Alerte et secours
  - Extinction d'un feu d'origine électrique
- Notions sur l'habilitation
  - Symboles (B0 – H0 – H0V)
  - Durée et validité
  - Portée et limites de l'habilitation

## Organisation de la formation

**Équipe pédagogique** : Formateur habilitation électrique en cours de validité - Animateur en prévention

### **Moyens pédagogiques et techniques** :

- Salle de formation
- Diaporama / illustrations / aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- Équipement de Protection Individuelle adapté à l'emploi
- Exposé participatif, démonstration, exercices pratiques

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation** :

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

## Modalités de certification

**Résultats attendus** : L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum au QCM des savoirs

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention **selon 3 critères** : Sans erreur, Erreur mineure, sans conséquence vis à vis de sécurité des personnes, Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

**Les critères d'acceptation sont les suivants** : 2 erreurs mineures au maximum, Aucune erreur majeure.

**Modalités d'obtention** : Évaluation formative tout au long de la session - QCM pour valider les acquis des savoirs

Évaluation des savoir-faire à partir d'une situation de travail

**Détails sur la certification** : Un avis d'aptitude sera remis à l'employeur en vue de l'habilitation - Délivrance d'un certificat de réalisation

**Durée de validité** : 3 ans

**Qualité** : Taux de satisfaction des apprenants : 8,9/10